Image not found or type unknown

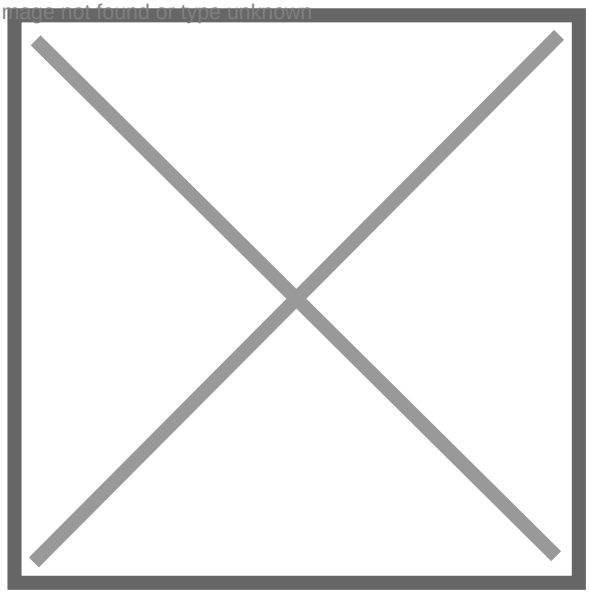

# Renouvellement successifs de cdd

Par **saly54**, le **11/09/2008** à **10:56**

J'ai été embauchée en CDD de 3 mois pour un surcroît d'activité, mon contrat a été renouvelé par avenant pour encore 3 mois (sans interruption)

A priori la durée maximale des CDD ne peut excéder 18 mois. Donc je souhaite savoir si mon employeur peut me renouveler plusieurs fois jusqu'aux 18 mois et cela sur le même poste et pour le même motif ?
Et à l'issue des 18 mois est ce qu'il y a une obligation de CDI ?

Par ailleurs, y a t-il une différence entre un renouvellement de CDD et la conclusion de 2 CDD successifs ?

Merci d'avance pour les informations

Par **Marion2**, le **11/09/2008** à **19:51**

Il n'y a pas de durée maximale pour un CDD

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés